



Rapport final

État-major du Conseil fédéral chargé de gérer la crise
du coronavirus (EMCC)

« On n'entre jamais deux fois dans le même fleuve. » (Héraclite)

Sommaire

Résumé	3
1 Mandat et fonctionnement	6
1.1 Contexte	6
1.2 Mandat	6
1.3 Organisation	6
1.4 Fonctionnement	7
1.5 Chronologie des mesures de politique sanitaire	9
2 Résultats et enseignements	10
2.1 Suivre et apprécier la situation pour le compte du Conseil fédéral et informer celui-ci	10
2.2 Préparer des options d'intervention politiques et des bases de décisions	12
2.3 Coordonner ses activités avec celles des autres états-majors de crise engagés	15
2.4 Coordonner et piloter la gestion des crises par le Conseil fédéral	17
2.5 Assurer la coordination avec la cellule de communication en cas de crise de la Chancellerie fédérale	18
3 Conclusion	20
Annexe 1 : abréviations	22
Annexe 2 : chronologie jusqu'à fin mai 2020	23
Annexe 3 : composition de l'EMCC	33

Rapport final

État-major du Conseil fédéral chargé de gérer la crise du coronavirus (EMCC)

Résumé

Faisant suite à la demande du 17 mars 2020 du Département fédéral de l'intérieur (DFI), le Conseil fédéral a institué l'État-major chargé de gérer la crise du coronavirus (EMCC) le 20 mars 2020, conformément aux instructions du 21 juin 2019 concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale (FF 2019 4415). L'EMCC n'avait pas vocation à gérer l'intégralité des problèmes en lien avec le coronavirus en Suisse : il s'est principalement attaché à coordonner la gestion de crise et à en gérer les répercussions sur le système de santé. Il a réuni des représentants des cantons, de tous les départements (DFI, DDPS, DFAE, DEFR, DFJP, DFF et DETEC) et de la Chancellerie fédérale (ChF), ainsi que de l'État-major fédéral Protection de la population (EMFP). Des membres de la communauté scientifique (*Swiss National COVID-19 Science Task Force*), de la société civile et des milieux économiques ont aussi participé régulièrement à ses réunions, apportant de précieux éléments aux discussions. Le secrétaire général de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a permis de coordonner les travaux avec les cantons, un aspect important de la « situation extraordinaire » au sens de l'art. 7 de la loi sur les épidémies (LEp).

Le Conseil fédéral ayant décidé le 19 juin 2020 de mettre fin à la situation extraordinaire, ce sont désormais de nouveau les cantons qui veillent en premier lieu à bloquer les chaînes de transmission et à prévenir une nouvelle hausse des cas sur leur territoire, dans le cadre de la phase d'endiguement. Des bases stratégiques sont en cours d'élaboration pour prévenir une nouvelle vague d'infection. La Suisse est donc mieux armée qu'en début de crise pour faire face au virus. Dès lors, il est possible de revenir à la « situation particulière » au sens de la LEp et d'envisager la dissolution de l'EMCC.

L'EMCC a traité et coordonné des dossiers clés pour la gestion de la crise par le Conseil fédéral

L'EMCC a principalement traité les affaires du Conseil fédéral relatives à la gestion de la crise et à ses conséquences sur le système de santé suisse. Il a contribué, en complément de la consultation ordinaire des offices, à consolider les opinions des départements concernant les propositions adressées au Conseil fédéral. Le secrétariat de l'EMCC s'est occupé des questions opérationnelles dont la portée interdépartementale nécessitait une coordination. L'EMCC a également appuyé la cellule de communication en cas de crise, rattachée à la ChF, notamment pour assurer la coordination.

Durant la première phase de son activité, l'EMCC a été confronté à un nombre élevé de décisions à prendre dans l'urgence, dans un contexte empreint d'incertitude. Très rapidement, il s'est constitué, a mis en place un secrétariat et s'est attelé à optimiser les achats d'équipements de protection. Un exemple emblématique de ce travail a été la collaboration du secrétariat de l'EMCC avec le Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG-DDPS), la Pharmacie de l'armée, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et son réseau de représentations diplomatiques (en particulier l'ambassade à Pékin), le Secrétariat d'État à

l'économie (SECO), la Gestion fédérale des ressources (ResMaB), Swissmedic et les associations économiques, en vue d'assurer, via l'importation ou la production nationale, l'approvisionnement en équipements se trouvant en rupture de stock. Cet engagement a notamment permis à la Confédération de fournir aux pharmacies et à la grande distribution un premier stock de masques pour pallier les problèmes d'approvisionnement. L'ordonnance 2 du 13 mars 2020 COVID-19 a été complétée par des dispositions relatives à l'acquisition, à l'attribution, au financement, à l'autorisation de mise sur le marché et à la fabrication de biens médicaux importants. Cette première phase, de nature plutôt opérationnelle début avril, s'est progressivement orientée vers des discussions plus stratégiques liées aux mesures d'assouplissement à partir de la mi-avril. Dès le départ, la *task force* Science (TFS) a apporté son expertise et, grâce à ses évaluations fondées sur les données scientifiques, a fourni des bases importantes pour les travaux de l'organisation de crise de la Confédération. À partir de mi-avril, dans la deuxième phase, l'EMCC a focalisé ses efforts sur cinq thèmes : la préparation de la stratégie d'endigement ; l'anticipation d'une éventuelle remontée du taux d'infection ; le renforcement de la résilience de la Suisse face à la crise et le suivi post-situation extraordinaire ; la prévention et la préparation d'une riposte à une éventuelle deuxième vague ; et les questions liées à une numérisation accrue dans le secteur de la santé.

Grâce à ses points de contact Science, Société civile et Économie, l'EMCC a apporté une plus-value dans la gestion de la crise

Grâce au mandat qui leur a été confié par les autorités, les universités suisses ont mis leurs spécialistes au service de la gestion de la crise dans un élan commun, sans rémunération supplémentaire. Avec ses évaluations et ses recommandations fondées sur les données scientifiques, la *task force* Science a représenté une source d'information précieuse pour la Confédération et l'organisation de crise, ce qui a sans doute augmenté notablement l'impact et l'acceptation générale des mesures.

Par l'intermédiaire du dialogue et du partage d'informations entre l'administration et la société civile, l'EMCC a reçu un grand nombre d'offres bénévoles.

Les associations économiques quant à elles se sont investies activement, soutenant la politique du Conseil fédéral. Une communication étroite et régulière a permis aux entreprises de mieux connaître leurs perspectives et d'anticiper ainsi leur planification. Cependant, les mesures visant à amortir les effets économiques de la crise ont été en grande partie préparées à l'OFAE et au DFF avant la première réunion de l'EMCC, et décidées par le Conseil fédéral au moment de l'institution de l'état-major. Par ailleurs, les associations économiques et professionnelles ainsi que les syndicats ont pu exposer leur avis sur les mesures de soutien auprès d'instances rattachées à l'OFAE.

L'EMCC a pu s'appuyer sur les autres états-majors de crise

L'EMCC s'est principalement fondé sur les travaux des deux états-majors de crise préexistants, à savoir la *task force* de l'OFSP et l'État-major fédéral Protection de la population (EMFP). La *task force* de l'OFSP avait déjà été mise en place en janvier. L'EMFP a été formellement convoqué début mars, lorsque l'état de situation particulière a été prononcé, à la suite des séances d'information organisées dès le 24 janvier. En même temps que le Conseil fédéral déclarait la situation extraordinaire au sens de l'art. 7 de la loi sur les épidémies, l'état-major de crise du DFI a été élargi pour devenir l'état-major de crise *ad hoc*

du Conseil fédéral (EMCC). Celui-ci a donc pu prendre la main sur le plan stratégique au sein de l'EMFP à partir du 20 mars 2020, en coordination avec la *task force* de l'OFSP, et ainsi alléger la charge de l'EMFP. Le directeur de l'OFSP a assumé en union personnelle les tâches de responsable de l'EMFP et de représentant de la *task force* de l'OFSP ; il a également siégé au sein de l'EMCC avec le chef d'état-major de l'EMFP, et a entretenu des contacts étroits avec le responsable de l'EMCC. Comme tous les départements et les cantons étaient représentés au sein de l'EMCC, la communication et la collaboration verticale ont été assurées.

La coopération avec les 19 autres états-majors de crise activés a été assurée par les membres respectifs de l'EMCC. Ce dernier n'a pas toujours été en mesure de prévenir quelques doublons ni d'endiguer certaines dynamiques internes. Néanmoins, l'EMCC estime que le réseau fédéral de gestion de crise a, dans l'ensemble, bien fonctionné, tant au niveau de la coordination que de la coopération.

L'EMCC a défini son rôle conformément aux instructions

Les tâches générales de l'état-major de crise *ad hoc* sont définies dans les instructions du Conseil fédéral concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale. Lors de l'accomplissement de ces tâches, l'interaction entre l'EMCC et les départements est centrale. En instituant l'EMCC, le Conseil fédéral recourait pour la première fois aux instructions concernant la gestion des crises ainsi qu'à l'instrument d'activation d'un état-major *ad hoc*. Avant de convoquer ce dernier, les avis divergeaient au sein des départements quant à l'ampleur de son rôle et à la manière dont il devrait faire usage de sa compétence de donner des directives. Selon les instructions, l'EMCC doit exercer une influence ciblée. Cependant, il n'a jamais eu à faire usage de sa compétence, mais a plutôt servi de plateforme de coordination, de force de proposition et de soupape pour les départements. Il a également tenu un bilan constant de la situation et planifié en continu les décisions importantes à soumettre au Conseil fédéral. En outre, l'EMCC a joué le rôle de plateforme d'échange avec les cantons, la communauté scientifique, la société civile et les milieux économiques, ce qui a permis de traiter rapidement des questions centrales et d'y apporter des réponses. La mise en œuvre à proprement parler (p. ex. l'élaboration de plans de protection types) et les propositions au Conseil fédéral ont été assurées dans les départements et les offices concernés, notamment sur la base des instructions concernant la gestion des crises. L'état-major *ad hoc* n'a donc pas remplacé les consultations des offices et les procédures de co-rapport, mais leur a préparé le terrain.

1 Mandat et fonctionnement

En tant que département responsable de la santé, le DFI a été chargé de la gestion globale de la crise du coronavirus. La pandémie de COVID-19 a toutefois aussi touché toute une série de domaines relevant de la compétence d'autres départements. Mis sur pied après la déclaration de l'état de situation extraordinaire, l'EMCC avait pour objectif principal de gérer la crise et ses conséquences sur le système de santé. Quant aux répercussions économiques, elles étaient du ressort du DEFR, qui les a abordées dans le cadre de la *task force* Économie placée sous la houlette du SECO.

1.1 Contexte

Conformément à l'arrêté fédéral du 20 mars 2020, le Conseil fédéral a créé l'EMCC pour gérer la crise du coronavirus et ses conséquences. Concrètement, il a élargi l'état-major de crise du DFI (chargé de la gestion stratégique du coronavirus) et l'a transformé en état-major de crise *ad hoc*. Cette décision repose sur les instructions concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale.

1.2 Mandat

En vertu du ch. 4.2.1 des instructions concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale, l'état-major de crise *ad hoc* du Conseil fédéral assume notamment les tâches suivantes :

- suivre et apprécier la situation sur les plans politique et stratégique pour le compte du Conseil fédéral et informer celui-ci ;
- préparer des options d'intervention politiques et des bases de décisions pour le Conseil fédéral ;
- coordonner ses activités avec celles des autres états-majors de crise engagés ;
- coordonner et piloter la gestion des crises par le Conseil fédéral ;
- assurer la coordination avec la cellule de communication en cas de crise de la Chancellerie fédérale.

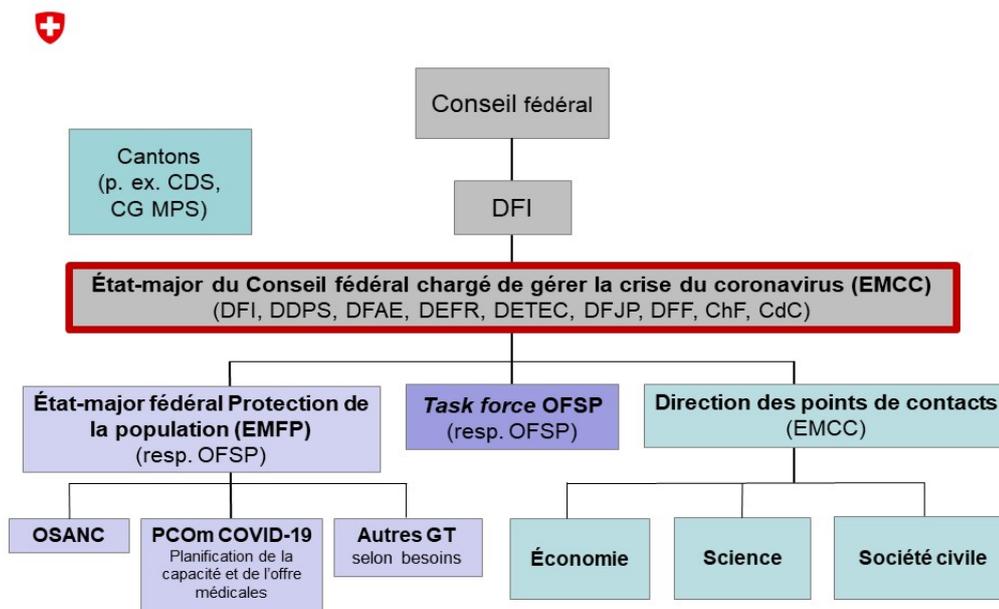
L'EMCC était habilité à donner des instructions aux autres états-majors de crise engagés. Il avait pour mission de soutenir le Conseil fédéral afin de résoudre la crise aussi rapidement et efficacement que possible.

1.3 Organisation

L'EMCC se composait d'un représentant des différents départements et de la Chancellerie fédérale et d'un représentant des cantons. Y siégeaient également le directeur de l'OFSP – en tant que responsable de la *task force* de l'OFSP et de la conférence des directeurs de l'état-major fédéral Protection de la population (EMFP) – et le chef d'état-major de l'EMFP. Par ailleurs, l'EMCC a pu compter sur l'appui des trois points de contact Science, Société civile et Économie, qui ont permis aux décideurs de l'administration fédérale de bénéficier des compétences d'experts externes. La collaboration entre l'administration et ces trois

points de contact a permis de trouver rapidement des solutions efficaces et pragmatiques pour gérer la crise.

L'EMCC disposait d'un secrétariat composé de la responsable suppléante de l'EMCC, des responsables des trois points de contact et de plusieurs collaborateurs du service de soutien à la conduite de l'EMCC provenant de la ChF et d'autres unités administratives comme la DDIP, le CDF et l'OFPP (une responsable, un collaborateur chargé de la présentation de la situation, un responsable du support informatique et plusieurs collaborateurs du service d'appui).



Aperçu de l'organigramme et place de l'EMCC dans l'organisation de crise de la Confédération

1.4 Fonctionnement

La séance constitutive de l'EMCC s'est tenue le 25 mars 2020. Au mois d'avril, l'EMCC s'est réuni trois fois par semaine. Avec l'assouplissement des mesures et la réduction de la fréquence des séances du Conseil fédéral, il est passé à deux rencontres par semaine. Les représentants de la recherche, de la société civile et de l'économie étaient conviés chaque semaine à l'une de ces réunions. Après l'annonce de la fin de la situation extraordinaire par le Conseil fédéral le 27 mai 2020, l'EMCC est passé à une rencontre par semaine au mois de juin – la dernière ayant eu lieu le 18 juin pour adopter le présent rapport final à l'intention du DFI.

Conformément aux instructions du Conseil fédéral, l'EMCC a suivi la situation, évalué des options d'intervention et préparé des bases de décision. Les trois points de contact Science, Société civile et Économie ont également contribué aux décisions. Composés de spécialistes extérieurs à la Confédération, ils avaient pour mission d'apporter le point de vue de leur domaine respectif. Concrètement, ils sont intervenus d'une part en donnant leurs propres

impulsions et d'autre part en répondant à des questions précises de l'EMCC ou d'autres états-majors de crise de la Confédération.

Le 31 mars 2020, la Confédération a intégré le monde scientifique via la conclusion d'une convention entre le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI, DEFR), l'OFSP (DFI), l'EMCC, le Fonds national suisse (FNS), le Conseil des EPF, swissuniversities et les Académies suisses des sciences. Cette convention s'est traduite par la création de la *task force* Science (TFS) réunissant une équipe de recherche composée de membres d'universités et de hautes écoles suisses rémunérés via le budget régulier de leur université ou haute école. La TFS se composait de dix groupes d'experts¹ remodelés en fonction des besoins et d'un comité consultatif de coordination pour les chapeauter. Sa mission principale était de fournir des conseils et des données scientifiques à l'organisation de crise de la Confédération et aux autorités cantonales. La *task force* intervenait sur demande des services susmentionnés, mais aussi de son propre chef pour identifier des questions de recherche et communiquer les résultats aux services fédéraux et à la population en général. La TFS a ainsi fourni une contribution importante pour comprendre et endiguer la pandémie de COVID-19. Elle a également exploré de nouvelles technologies, comme le respirateur conçu par l'EPF de Zurich et dont les plans de fabrication sont disponibles en libre accès, renforçant ainsi la place scientifique suisse. L'étroite collaboration entre le monde scientifique et la Confédération a aussi débouché sur la création de l'application SwissCovid, mise en place en très peu de temps sur la base d'une idée développée principalement à l'EPFL.

Le point de contact Société civile a été institué et géré en collaboration avec staatslabor, une ONG proche du secteur public. Dès le début de la crise du coronavirus, la société civile a pris spontanément des initiatives dans de nombreux domaines. Ce point de contact avait pour mission d'assurer le lien entre ces différentes initiatives et l'administration, à l'image de ce qui s'est fait avec le monde scientifique. Il a permis d'exploiter de manière plus efficace et ciblée l'engagement de la société civile contre le coronavirus en se penchant sur de nombreuses idées et propositions et en encourageant les échanges avec les acteurs proposant des initiatives concrètes. Parmi ces initiatives, nous pouvons citer les plateformes d'entraide entre voisins comme www.aide-maintenant.ch, les offres d'aide en ligne contre la violence domestique, la livraison de denrées alimentaires aux plus démunis ou les hackathons #CodeVsCOVID19 ou #VersusVirus. L'hackathon #CodeVsCOVID19, qui s'est tenu à la fin mars, a par exemple permis de créer en quelques jours un prototype d'application de traçage de proximité décentralisée. C'est ce prototype qui a servi de base au développement de l'application SwissCovid.

Pour ce qui est du secteur de l'économie, les associations professionnelles ont désigné economiesuisse pour les représenter au sein de l'EMCC. L'objectif de la Confédération était d'intégrer les acteurs de l'économie pour connaître leur avis et bénéficier de leur collaboration. Dans le même temps, cette approche a permis de fournir aux entreprises des informations actualisées facilitant leur planification. Il a ainsi été possible d'anticiper les difficultés et d'y répondre rapidement, y compris avec l'aide d'associations professionnelles actives dans des secteurs spécifiques, notamment dans l'approvisionnement en médicaments ou en matériel de protection. Le 31 mars 2020, le point de contact Économie a organisé sa première rencontre avec des associations en lien avec le domaine de la santé :

¹ Groupes d'experts composant la TFS : Soins cliniques ; Données et modélisations ; Diagnostics et tests ; Épidémiologie numérique ; Économie ; Éthique, droit et social ; Plateforme d'échanges ; Prévention et contrôle des infections ; Santé publique ; Immunologie (source : site web de la TFS, <https://ncs-tf.ch/fr/>, mi-mai 2020).

Swiss Medtech, Swissmem, Swiss Textiles, Intergenerika et Interpharma. Dans un deuxième temps, economiesuisse, scienceindustries, l'USAM et swiss safety ont aussi pris part à ces rencontres. Dès sa création, le point de contact Économie de l'EMCC a eu pour mission d'assurer une bonne gestion de l'approvisionnement (en Suisse et à l'étranger, y c. au niveau logistique), de la production et de la distribution des biens médicaux importants, mais aussi de coordonner les mesures de la Confédération et des cantons visant à éviter les ruptures d'approvisionnement².

1.5 Chronologie des mesures de politique sanitaire

La chronologie des principales mesures liées au COVID-19 au sens strict est présentée en annexe. Elle retrace l'évolution de la situation du point de vue du DFI et ne contient pas toutes les mesures prises par la Confédération en lien avec le coronavirus ni toutes les décisions correspondantes des autres organes, comme celles de la cellule de communication en cas de crise de la Chancellerie fédérale.

² Les partenaires sociaux n'étaient pas représentés dans l'EMCC, car ils étaient en relation avec le point de contact Économie mis en place par le DEFR et des rencontres régulières étaient organisées avec une délégation du Conseil fédéral. Concernant l'organe qui doit succéder à l'EMCC pour préparer le pays à une éventuelle deuxième vague, le secrétariat de l'EMCC recommande de créer un organe interdépartemental plus large incluant non seulement les partenaires sociaux, mais aussi d'autres acteurs.

2 Résultats et enseignements

Ce chapitre rend compte de l'action de l'EMCC en suivant les différentes tâches que lui attribue le ch. 4.2.1 des instructions concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale. Il appartiendra à la Chancellerie fédérale d'établir une évaluation complète une fois la crise passée.

2.1 Suivre et apprécier la situation pour le compte du Conseil fédéral et informer celui-ci

Dans un premier temps, l'EMCC s'est basée sur la situation décrite par l'OFSP et la plateforme chargée de la présentation électronique de la situation (PES). À partir du 13 avril 2020, le soutien à la direction du secrétariat de l'EMCC a produit pour chaque séance un « état de la situation CORONA » actualisé. Pour évaluer l'évolution de la situation, il s'est servi principalement de la PES de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et des informations contenues dans le rapport sur la situation générale établi la veille par l'EMFP. Il s'est également appuyé sur des informations pertinentes provenant des autres états-majors de crise mis sur pied par la Confédération et les cantons. Au besoin, de brèves appréciations ont été rédigées par le secrétariat sur des sujets et des domaines d'action spécifiques, et des recommandations ou des propositions ont été formulées à l'intention du responsable de l'EMCC. Le rapport sur la situation épidémiologique était accessible à tous les membres de l'EMCC et aux SG des départements, via un sharepoint.

« Situation CORONA » EMCC *)		État au 19.5.2020, dba	
Légende			
↑ Forte amélioration ↗ Amélioration → Pas de changement ↘ Déterioration ↓ Forte détérioration Pas/peu de danger Danger modéré Grand danger Δ Variation depuis la dernière évaluation			
Sujet	Contenu	Δ	Remarque
Bilan & situation épidémiologique CH	COVID-19	↗	Depuis le 3.5. <100 nouvelles infections/jour signalées. Traçage des contacts des cantons : isolement recommandé dans env. 150 cas et quarantaine dans env. 300 cas. Comment poursuivre après la 1 ^{re} vague, scénarios possibles : succession de légères vagues, pic automnal, propagation à bas bruit (source : OSANC), mais aussi R ₀ reste <1.
	Système de santé	→	Depuis 4 jours <100 patients COVID en unités de soins intensifs (USI), taux d'occupation USI (COVID et non-COVID) et disponibilité des USI stables. Légère détente dans l'approvisionnement de médicaments et de vêtements de protection. Le monitoring des principaux médicaments en vue d'une éventuelle 2 ^e vague se poursuit ; le service d'appui de l'armée réduit encore l'effectif engagé.
	Conduite	→	Exécutifs et autorités prêts à prendre des décisions et à agir. Les états-majors de crise réduisent le rythme de la conduite et des annonces (présentation de la situation de l'EMCC concernée).
	Sécurité (frontière, sécurité intérieure)	→	Police : coopération policière internationale limitée, mais coopération en matière de recherche non touchée ; difficultés dans la mise en œuvre de l'interdiction des rassemblements ; week-end prolongé : ZH ferme les lieux où les gens restent. Frontière : nouvelle augmentation du trafic, dont le niveau est encore 50 % inférieur à ce qu'il était avant la crise : postes frontières ouverts vers l'Allemagne et l'Autriche (≠ frontière ouverte), service d'appui de l'armée terminé à la frontière avec l'Allemagne, poursuivi à la frontière avec la France ; problèmes persistants avec des automobilistes qui ouvrent et franchissent (tentent de franchir) les postes frontières.
	Population	→	Mobilité encore 20 % inférieure à celle d'avant la crise : les manifestations contre les mesures COVID rassemblent moins de personnes que la semaine précédente ; doutes quant au respect des recommandations de la Confédération lors des prochains week-ends prolongés.
	Économie	→	Coûts économiques des mesures pour lutter contre le coronavirus : 500 millions de francs par jour ; la Confédération soutient l'industrie aérienne via un financement transitoire ; aides en liquidités aux entreprises, extension et simplification des RHT, demandes de RHT pour 1,9 million de travailleurs (37 % des employés) ; tourisme : baisse de la demande de 80 à 95 % par rapport à l'année précédente ; la CSIAS s'attend à une hausse du taux d'aide sociale pour 2020, qui passerait de 3,2 % aujourd'hui à 4,0 % (selon le scénario, + 38 000 à 50 000 personnes).

Rapport sur la situation épidémiologique de la TFS (*task force Science*)

Afin de comprendre la situation et de prendre des décisions, il est essentiel, en cas de pandémie, de déterminer le taux de reproduction R aussi précisément que possible. Cet indice permet de savoir combien de personnes un individu contaminé infecte, et donc comment le virus se propage aussi longtemps que personne n'est immunisé contre lui. Lorsque la valeur R est égale à 1, cela signifie que chaque individu contaminé infecte en moyenne un autre individu. Plus la valeur augmente plus, il est difficile de contrôler l'épidémie. Le taux de reproduction est estimé à l'aide de modèles mathématiques et repose sur le nombre respectif des cas confirmés, des hospitalisations et des décès. La TFS a très tôt attiré l'attention sur l'importance de cette valeur comme moyen de contrôle de l'épidémie.

Jusqu'au début du mois de mai, la TFS a présenté la situation épidémiologique sur la base d'un indice R calculé sur une moyenne temporelle (à compter de l'entrée en force du semi-confinement). Cet indice reposait toutefois sur des données qui n'étaient pas disponibles pour l'ensemble du territoire. Depuis le début du mois de mai (le 3, précisément), la TFS a pu déterminer la valeur quotidienne de R sur la base de données valables pour toute la Suisse, fournies notamment par l'OFSP, l'OFS, l'ECDC³ ou par OpenZH, le service des données publiques en libre accès du Canton de Zurich⁴.

Depuis la mi-avril, conformément aux décisions prises le 16 avril 2020 par le Conseil fédéral, le facteur R est utilisé comme une variable critique permettant d'ajuster les étapes d'assouplissement ou au contraire de renforcer les mesures de protection.

La TFS publie le tableau de la situation épidémiologique sur <https://ibz-shiny.ethz.ch/covid-19-re/>.

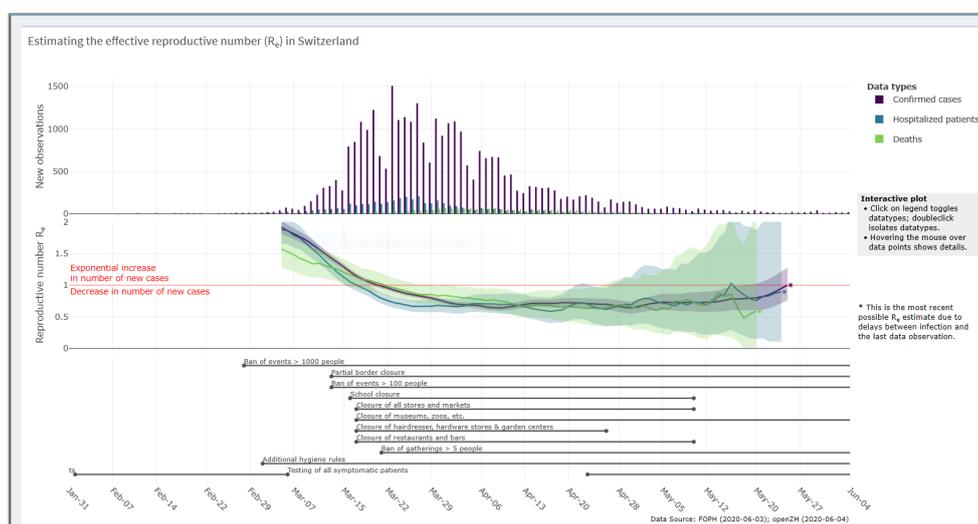


Illustration : tableau de la situation épidémiologique, COVID-19 Re, état au 5.6.2020

³ Centre européen de contrôle et de prévention des maladies (*European Center for Disease Prevention and Control*)

⁴ Données des cantons suisses et de la Principauté de Liechtenstein, agrégées par le service statistique du canton de Zurich

2.2 Préparer des options d'intervention politiques et des bases de décisions

L'EMCC s'est concentré sur la préparation de certaines affaires du Conseil fédéral encore en suspens, en sélectionnant en priorité celles qui relevaient de la politique de la santé et qui imposaient une collaboration entre départements (pour le détail, voir 2.4). Le Conseil fédéral a été régulièrement informé des travaux de l'EMCC, au moyen d'une note d'information mensuelle et d'informations actualisées régulièrement transmises de vive voix par le chef du DFI sur la base des procès-verbaux de l'EMCC.

Les trois sections suivantes résument les services fournis par les trois points de contact mis sur pied.

Domaine Science

Après sa création au début du mois d'avril, la *task force* Science (TFS) a principalement répondu à des questions urgentes qui concernaient, par exemple, la qualité de certains matériaux de protection, la fiabilité de tests spécifiques ou l'identification de travailleurs vulnérables. Parallèlement, elle a traité des questions qui relevaient du domaine scientifique, mais en veillant à présenter des résultats qui facilitent l'action de l'EMCC ou de l'OFSP. Ces résultats ont été publiés sous la forme de notes de synthèse. Au nombre d'une trentaine à ce jour, celles-ci ont été rédigées sur mandat de l'EMCC, de la *task force* de l'OFSP, d'autres états-majors de crise ou des cantons, ou à l'initiative des groupes d'experts de la TFS elle-même. La TFS a présenté les acquis importants de ces travaux à l'EMCC, et ceux-ci ont servi de base aux décisions ou de deuxième avis (sur des points controversés). Toutes les notes de synthèse ont été publiées sur la page Internet de la TFS (voir <https://ncs-tf.ch/fr/>).

Le point de contact Science du secrétariat de l'EMCC a invité la TFS à une série de séances et d'ateliers thématiques organisés avec l'OFSP et d'autres acteurs. On mentionnera en particulier l'atelier mis sur pied le 14 mai 2020 avec l'OFSP, car il a donné lieu à des impulsions qui ont permis à cet office de consolider sa stratégie d'endiguement du coronavirus et de prévention d'une deuxième vague d'infection. Ces travaux préparatoires ont également été discutés lors de la séance extraordinaire de l'EMCC du 20 mai 2020, à laquelle des représentants de la société civile et des milieux économiques ont participé. Le DFI s'est appuyé sur ces discussions et sur les séances qui ont suivi, réunissant la TFS, le SECO et l'OFSP, pour préparer les dossiers correspondants à l'intention du Conseil fédéral.

Domaine Société civile

Le point de contact Société civile COVID-19 a été institué et géré au sein de l'EMCC en collaboration avec l'organisation *staatslabor*, elle-même issue de la société civile et proche de l'administration. La société civile a pu faire connaître ses initiatives via un site Internet spécialement créé à cet effet⁵, et entrer en contact avec l'EMCC par l'entremise de ce point de contact. Le point de contact a examiné, trié et analysé les sujets de préoccupation communiqués. Ceux-ci abordaient en priorité cinq thématiques : le bénévolat, le traçage des contacts, le soutien psychologique, le matériel médical et le traitement des informations médicales.

⁵ <https://covid19-societecivile.ch/>

Le point de contact a passé en revue les 267 projets qui ont émergé grâce aux hackathons de VersusVirus et les a évalués selon les critères retenus par l'EMCC. 27 initiatives ont été présélectionnées et examinées plus en détail. Finalement, le point de contact a retenu douze initiatives potentiellement intéressantes en vue de la phase d'endiguement.

Achat et approvisionnement de denrées alimentaires	Système de santé
1. Safe Corridors (Risk Groups & Shopping)	8. Capacity Tracker
2. The Eat and Shop Bot	9. Pandameet
3. Smooth Transition	
4. Shop & Chill	Mobilité et espaces publics
5. Unchained Food Delivery	10. Healthyways
6. Business as Usual	11. CrowdedLess
7. SOLIDAGRI – Swiss Solidarity Agriculture	
	Politique internationale
	12. Make Schengen Immun

Illustration : les douze projets d'hackathons, classés selon quatre thématiques principales ; source : staatslabor

Le point de contact a aussi mis sur pied une plateforme facilitant le dialogue avec les organisations de la société civile. Ainsi, une table ronde virtuelle a permis d'échanger les points de vue avec une vingtaine de représentants de diverses organisations, qu'elles soient bien établies, comme Pro Senectute et la Croix-Rouge suisse, ou issues d'initiatives plus récentes en rapport avec la crise du coronavirus, comme Aide Maintenant ou Corona Legal⁶. Le point de contact a fait état des initiatives et des solutions pertinentes provenant de la société civile lors des séances de l'EMCC.

Le point de contact a en outre réfléchi aux différents moyens de présenter la situation épidémiologique de manière à solliciter un comportement adapté et responsable de la part de la population. Parmi ces moyens, les quatre niveaux de danger définis de manière simple et claire par la Nouvelle-Zélande et le bulletin d'avalanches suisse, qui fournit une présentation différenciée de la situation par région ou par lieu.

Domaine Économie

C'est le président d'économiesuisse qui a représenté les milieux économiques lors des séances de l'EMCC à partir du 3 avril. economiesuisse a fourni des informations sur les défis auxquels l'économie était confrontée et présenté des propositions lors des discussions.

L'apport de l'EMCC et de son secrétariat s'est traduit par la direction et le suivi de projets concrets, notamment en lien avec l'approvisionnement. Tout en respectant les responsabilités définies à l'art. 4d, al. 2, de l'ordonnance COVID-19, le point de contact Économie du secrétariat de l'EMCC a joué un rôle de coordination au sein de l'administration, afin de réunir les partenaires (le SG-DPPS, la Pharmacie de l'armée [Pharma], l'OFSP, l'OFAE, le SECO, Swissmedic et la Gestion des ressources [ResMaB]) concernés par l'acquisition de

⁶ <https://www.aide-maintenant.ch/> et <https://www.corona-legal.ch/>

biens médicaux et de matériel de protection (surtout des masques). Les grands distributeurs Migros, Coop et Fenaco ainsi que les pharmacies ont été fournis en masques par la Confédération grâce à un stock initial, afin d'éviter les goulets d'étranglement dans l'approvisionnement. La demande de masques provenant des autres détaillants a été clarifiée en coopération avec Swiss Retail Federation. Grâce à la médiation de l'EMCC et de la TFS (groupe de projet ReMask), l'Empa a développé, en collaboration avec l'industrie textile suisse, des technologies et des normes de qualité pour la production mécanique de masques textiles en Suisse. Sous la direction du ResMaB, un groupe d'experts a été mis sur pied avec la Pharma, le Service sanitaire coordonné (SSC), l'OFAE, l'OFSP, une représentation cantonale et le Laboratoire de Spiez afin d'obtenir une vue d'ensemble nationale des biens disponibles dans le système de santé. La plateforme sapos.ch a permis d'élargir le canal d'approvisionnement entre entreprises en y intégrant des offres supplémentaires de dispositifs médicaux.

Enfin, l'EMCC a disposé, par l'intermédiaire du DFAE, de l'ensemble du réseau de représentation diplomatique. Celui-ci a soutenu l'importation de matériel de protection, grâce notamment à l'ambassade à Pékin, et facilité la coordination des mesures de crise avec l'UE et en particulier avec les États voisins. Cela concernait de nombreux sujets, comme l'intégration de la Suisse dans le plan de crise de l'UE, la coordination internationale rendue nécessaire par l'obligation temporairement introduite d'une autorisation d'exportation pour le matériel de protection, ou la garantie de la circulation des marchandises et des personnes pour des groupes professionnels importants en dépit de la réintroduction des contrôles aux frontières.

Enseignements

Domaine Science

La mise sur pied d'une *task force* Science (TSF) en tant qu'organe consultatif indépendant s'est avérée précieuse. Cette approche devrait être prise en considération s'il fallait mettre en place une organisation pour faire face à une nouvelle crise, car en pareille situation le gouvernement a besoin d'une base de décision scientifiquement fondée et aussi solide que possible. Il s'est aussi révélé judicieux que la TFS se présente comme un organisme fortement représentatif, plutôt que comme le rassemblement de certaines personnalités. Cela a encore renforcé sa crédibilité. Pendant la phase aiguë de la crise, les services de la Confédération ont assumé une lourde charge de travail, et ce dans une extrême urgence. Ces circonstances ont montré qu'il est également précieux de pouvoir demander un deuxième avis auprès de scientifiques, et la composition pluridisciplinaire de la TFS a permis d'obtenir des avis d'experts de différentes disciplines.

La numérisation du système de santé suisse (cybersanté) doit être accélérée. L'échange électronique des données entre les établissements de santé, les cantons et les autorités de la Confédération peut être amélioré, notamment en ce qui concerne la présentation de la situation épidémiologique (et son mode d'actualisation). Le 16 avril 2020, le Conseil fédéral a chargé le DFI de lui soumettre d'ici fin août 2020 une proposition sur la manière de procéder. La séance de l'EMCC du 28 mai 2020 a été consacrée à ce sujet avec digitalswitzerland et les deux écoles polytechniques fédérales.

Outre la disponibilité des données, il faudrait aussi renforcer et améliorer les capacités et les compétences en analyse afin d'obtenir rapidement des bases de décision à partir des données et des informations fournies.

Forte de l'expérience de cette crise, la TFS identifiera des sujets de recherche qu'il faudrait traiter à moyen et long terme, pour les soumettre en particulier au SEFRI.

Domaine Société civile

Les échanges partagés et la médiation assumée par l'EMCC entre l'administration et la société civile ont révélé combien cette dernière était prête et apte à apporter une contribution importante pendant la crise. Diverses offres se proposant d'organiser les bénévoles ont ainsi attiré l'attention de l'EMCC sur les nombreuses ressources disponibles.

L'analyse des sujets de préoccupation et des idées qui lui sont parvenues en nombre a donné à l'EMCC une image précieuse de l'état d'esprit de la société civile. Toutefois, de nombreuses initiatives n'ont pas pu être prises en compte car, d'une part, il n'était possible de porter l'accent que sur quelques-unes seulement et, d'autre part, beaucoup d'entre elles relevaient de la compétence des cantons. Par ailleurs, les différentes phases de la crise se sont si rapidement succédé que des pistes de solution susceptibles de répondre à certains problèmes sont très vite devenues obsolètes.

Domaine Économie

Les mesures visant à amortir les effets économiques et sociaux de la crise ont été décidées avant même l'activation de l'EMCC. C'est pourquoi cet état-major a reçu pour mandat de se concentrer en priorité sur le traitement des questions de politique de santé. Aussi les milieux économiques ont-ils également été invités à participer aux travaux dans cette optique. La crise a clairement montré que la sécurité de l'approvisionnement n'est pas toujours garantie en cas de pandémie. C'est pourquoi il faudra repenser les stocks de sécurité de certains médicaments, biens médicaux et matériels de protection et leur constitution, en tenant compte du système de milice en vigueur dans l'approvisionnement économique du pays.

Contrairement à la communauté scientifique, le monde de l'économie a moins collaboré au sein de l'EMCC qu'en passant par ses relais et ses organisations habituels.

2.3 Coordonner ses activités avec celles des autres états-majors de crise engagés

En vertu des instructions concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale, les états-majors de crise activés dans les départements doivent être signalés à la Chancellerie fédérale, et un interlocuteur doit être désigné pour chacun d'eux. La Chancellerie fédérale tient une liste des états-majors de crise de l'administration fédérale et la met à jour en permanence.

L'EMFP a été formellement activé début mars 2020, dès que la situation a été déclarée comme étant particulière, à la suite des séances d'information tenues en février. En même temps que le Conseil fédéral déclarait la situation extraordinaire au sens de l'art. 7 de la loi sur les épidémies, l'état-major de crise du DFI a été élargi pour devenir l'état-major de crise *ad hoc* du Conseil fédéral (EMCC). Celui-ci a donc pu prendre la main sur le plan stratégique au sein de l'EMFP à partir du 20 mars 2020, en coordination avec la *task force* de l'OFSP.

Membres de l'EMCC, le directeur de l'OFSP (également responsable de l'EMFP) et le chef d'état-major de l'EMFP sont restés en contact étroit avec le responsable de l'EMCC pendant toute la période de crise. Tous les départements étaient également représentés au sein de l'EMCC. Les procès-verbaux des séances ont été remis à chaque membre ainsi qu'à la *task force* de l'OFSP et à l'EMFP. Cette manière de procéder a garanti tant la mise en réseau des acteurs qu'une coopération verticale.

Le secrétariat de l'EMCC a participé aux réunions de l'EMCC, de la *task force* de l'OFSP et de la *task force* Économie.

Il a facilité la coordination des principales activités de l'EMFP et/ou de la *task force* de l'OFSP. Par exemple, il a participé au suivi et à l'analyse des dossiers suivants :

- la stratégie d'approvisionnement concernant les biens en rupture de stock ;
- les demandes provenant d'organisations, d'organes de gestion cantonaux ou de cantons touchés ;
- la manière de procéder des gestionnaires de systèmes de transport public ;
- les services subsidiaires fournis par l'administration et l'armée à des tiers ;
- la coordination en matière de coopération via tous les états-majors ;
- l'approche DIIQ (dépistage, identification des contacts, isolement, quarantaine) et les vaccins ;
- la numérisation du système de santé ;
- le groupe de travail EMFP sur l'impact de la crise sur le secteur des denrées alimentaires ;
- les thématiques du ressort de l'EMFP.

Enseignements

Dans l'ensemble, le réseau de crise de la Confédération a bien collaboré en se focalisant sur les objectifs. Il est parvenu à assurer une bonne coordination, notamment grâce à l'implication mutuelle des représentants des différents états-majors de crise. L'EMCC n'a cependant pas été en mesure de prévenir quelques doublons et certaines dynamiques internes. Comme il appartenait aux départements de décider comment traiter les résultats des discussions ayant eu lieu au sein de l'état-major, il n'a pas toujours été évident de savoir précisément quelle suite y était donnée. En outre, certaines affaires sont passées directement à l'ordre du jour des séances du Conseil fédéral sans que l'EMCC ait pu intervenir ; or, son apport aurait pu être précieux, eu égard au temps extrêmement court dévolu à la consultation des offices. Toutefois, grâce à la planification continue des affaires, l'EMCC a su conserver une vue d'ensemble et pu inviter les départements à traiter les questions qu'il jugeait importantes.

2.4 Coordonner et piloter la gestion des crises par le Conseil fédéral

L'EMCC a traité en priorité les dossiers relatifs au domaine de la santé. L'accent a été mis sur les affaires qui présentaient des points de recoupement entre départements et donc des conflits potentiels. Selon la problématique ou la tâche considérée, le département ou l'office concerné soumettait une note de discussion ou un projet de proposition. L'examen de ces textes au sein de l'état-major devait traiter en amont les divergences de vues éventuelles. Cependant, l'EMCC n'est pas parvenu à assumer un rôle de coordination et d'intégration – notamment en raison du grand nombre de décisions à prendre et de la diversité des questions traitées dans tous les départements. En revanche, les discussions qui ont eu lieu en son sein ont été d'un grand apport pour le DFI dans l'élaboration des propositions.

Parmi les contributions de l'EMCC, on relèvera notamment celles qui ont concerné les points suivants :

- la rédaction complète et les révisions successives de l'ordonnance 2 sur les mesures de lutte contre les coronavirus (ordonnance COVID-19), comprenant entre autres la question de l'approvisionnement de matériel ;
- la rédaction de la note d'information du DFI du 22 avril 2020 à l'intention de l'OFSP sur la stratégie à mettre en œuvre à partir du 27 avril à propos des masques d'hygiène, qui a préconisé le port du masque en tant que mesure de protection là où les règles de distance ne pouvaient pas être respectées ;
- le projet d'arrêté en lien avec la note de discussion remise pour la séance du Conseil fédéral du 16 avril 2020 « Prochaines étapes de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 en Suisse : mise en œuvre de la stratégie de transition et proposition d'assouplissement des mesures » ;
- la stratégie concernant la réouverture des commerces moyennant un processus échelonné ;
- la loi fédérale sur les bases légales pour les ordonnances du Conseil fédéral en rapport avec la gestion de l'épidémie COVID-19 (loi COVID-19) ;
- les décisions du Conseil fédéral concernant les mesures accompagnant la réouverture progressive des commerces, pour prévenir tout rebond de l'épidémie ;
- les décisions du Conseil fédéral liées au traçage des contacts (en particulier l'appli SwissCovid).

Début mai, l'EMCC a focalisé ses efforts sur cinq thèmes : la préparation de la stratégie d'endigement ; la prévention d'une éventuelle remontée du taux d'infection (et la préparation d'une riposte) ; le renforcement de la résilience de la Suisse face à la crise et le suivi post-situation extraordinaire ; la prévention et la préparation d'une riposte à une éventuelle nouvelle vague ; les questions liées à une numérisation accrue dans le secteur de la santé.

Ces discussions ont mis en évidence l'importance de coordonner le contenu des mesures de crise avec l'UE et les États membres de l'UE, en particulier les pays voisins, raison pour laquelle les contacts à haut niveau entre la Suisse et l'UE ont été intensifiés.

C'est dans un souci de planification permanente, le regard rivé sur l'avenir, et pour faciliter la coordination et le pilotage du Conseil fédéral que l'EMCC a choisi les dossiers qu'il souhaitait traiter lors de ses séances.

Enseignements

Inséré dans le réseau des états-majors activés au niveau de la Confédération, l'EMCC et son secrétariat ont su identifier et clarifier les points qui étaient abordés simultanément par différents groupes de travail. De même, la représentation des cantons en son sein a permis à l'EMCC d'orienter son travail en direction des tâches d'exécution, bien que l'urgence des dossiers ait fait que le délai requis par les cantons n'a pas toujours pu être respecté.

2.5 Assurer la coordination avec la cellule de communication en cas de crise de la Chancellerie fédérale

L'EMCC n'avait pas pour tâche de communiquer lui-même vers l'extérieur. C'est la Chancellerie fédérale, sous la houlette du porte-parole du Conseil fédéral, qui est responsable de la gestion et de la coordination de la communication de crise de la Confédération. La Chancellerie coordonne l'information du Conseil fédéral en collaboration avec les départements. En cas d'incident, elle assure aussi la coordination avec les services de communication des cantons. Lorsqu'une situation de crise impose la communication politique du Conseil fédéral, les responsables de l'information des unités concernées ou partie prenante sont désignés pour former la *cellule de communication de crise*, conformément au plan établi de longue date. Lors de la crise du coronavirus, le porte-parole du Conseil fédéral a convoqué des représentants de tous les départements et de l'OFSP pour constituer cette cellule de communication. La présence du porte-parole du Conseil fédéral au sein de l'EMCC a garanti en tout temps une étroite coordination de l'EMCC avec cette cellule de communication. Elle a également permis à la communication des points de contact Science, Société civile et Économie d'être coordonnée de manière judicieuse et efficace.

À partir de février 2020, la cellule de communication a discuté du dispositif de communication et arrêté les mesures de communication au cours de séances et de conférences téléphoniques régulières. Ainsi, le 28 février 2020, elle a décidé d'organiser régulièrement des points de presse sur des sujets spécialisés, en plus des conférences de presse du Conseil fédéral sur la crise du coronavirus. Les spécialistes appelés à intervenir ont abordé les différents sujets touchés par la crise : santé, économie, frontières, approvisionnement, Suisses à l'étranger, engagement de l'armée et du service civil, problématiques juridiques et droits politiques. La cellule de communication s'est aussi entretenue sur les conférences de presse, les sujets prioritaires, la teneur des messages, les communiqués de presse et les interventions des conseillères et des conseillers fédéraux dans les médias. Par souci de cohérence, les entretiens accordés par les membres du gouvernement ont été coordonnés par le porte-parole du Conseil fédéral. Chaque étape de la communication a bénéficié d'un échange d'informations étroit et constant entre le porte-parole du Conseil fédéral et le DFI depuis fin janvier 2020.

L'importance des médias sociaux a tout de suite été reconnue ; les plateformes d'AlertSwiss notamment ont servi de canaux d'information et de diffusion, et #CoronaInfoCH a été défini comme le hashtag auquel les différents messages devaient renvoyer. Par ailleurs, les sites Internet de l'administration fédérale ont été reliés entre eux au moyen de listes de liens afin d'aider les utilisateurs dans leurs recherches d'information.

Sous la direction du porte-parole du Conseil fédéral, la communication de la Chancellerie fédérale coordonne également l'échange d'informations avec les cantons. Lors de la crise du coronavirus, des conférences téléphoniques régulières ont été organisées depuis le mois de mars entre les responsables de l'information de la Confédération, des cantons, de la CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique), de la CDS (Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé), de la CdC, du médecin-chef de l'Armée et du DFI/OFSP afin de convenir des informations utiles à la communication.

Départements, offices et cantons sont responsables de leur propre communication, mais celle-ci repose sur des éléments de langage partagés. Une coordination a lieu si nécessaire pour définir les messages communs. De même, la communication opérationnelle reste de la compétence des organes exécutifs, même en cas de crise. La communication de crise incombe à chaque autorité ou organisation chargée d'intervenir, selon son domaine de compétence. Ce modèle de communication se conforme ainsi au système du fédéralisme suisse. La coordination de la communication s'en trouve d'autant plus délicate et exigeante.

Si le semi-confinement a été relativement peu difficile à gérer en termes de communication, l'assouplissement progressif s'est avéré toutefois plus complexe, y compris sur le plan de la communication. Le Parlement et ses commissions ont repris leurs travaux. Nombre d'organisations et de groupes d'intérêt font de nouveau entendre leur voix. Dans ce contexte, il était important que l'EMCC s'aligne sur la Chancellerie fédérale.

Enseignements

Le Conseil fédéral et l'administration fédérale sont et restent tributaires de la façon dont la population suisse prend ses responsabilités. C'est pourquoi il était important de communiquer régulièrement, objectivement et continuellement pour dire ce qu'on savait – et ce qu'on ignorait (encore). La communication s'est déroulée selon un processus clair, basé sur les décisions du Conseil fédéral et impliquant les départements, et dans des formes spécifiques (conférences de presse du Conseil fédéral et points de presse des spécialistes). La participation de la *task force* Science (TFS) a en outre renforcé la crédibilité des messages.

3 Conclusion

En tant que premier état-major de crise *ad hoc* du Conseil fédéral, l'EMCC a dû définir son rôle en fonction des nouvelles instructions de 2019. Certains états-majors de la Confédération (à savoir l'EMFP, la *task force* de l'OFSP et la cellule de communication en cas de crise) étaient déjà en place depuis plusieurs semaines. Lorsque l'EMCC a commencé ses travaux, il s'imposait donc comme un échelon supplémentaire entre le Conseil fédéral et les départements et les autres états-majors.

Dès que le Conseil fédéral a prononcé la situation extraordinaire, au pic de la pandémie en Suisse, l'EMCC a dû être productif sur-le-champ, sans avoir le temps de se familiariser avec la situation ni de se préparer aux tâches qui l'attendaient. En peu de temps, il est notamment parvenu à coordonner divers dossiers importants entre les départements et à aider à préparer les décisions du Conseil fédéral. Le secrétariat de l'EMCC a également pu agir efficacement et fournir une contribution importante, notamment dans l'achat du matériel de protection, les questions de communication, la préparation des premières mesures d'assouplissement, les questions liées aux frontières et les échanges entre la *task force* Science et l'OFSP.

Les représentants des départements ont apprécié l'EMCC en tant que lieu d'échange et de partage d'informations. Au sein de l'état-major, la participation de la *task force* Science et le dialogue avec celle-ci ont été perçus comme un plus. La composition interdépartementale et le rythme des séances étaient appropriés. Lors de la discussion du rapport final le 11 juin 2020, les membres de l'EMCC se sont toutefois également demandé, à titre d'autocritique, si les départements s'étaient sentis suffisamment engagés par les tâches confiées. Pour les membres de l'EMCC, cet état-major *ad hoc* a été davantage un organe de suivi que de décision et, rétrospectivement, les discussions de l'EMCC ont été insuffisamment relayées dans les départements. Dès lors, on peut se demander s'il aurait fallu instituer l'EMCC plus tôt afin d'atténuer quelque peu les logiques départementales qui ont continué de prévaloir pendant la crise.

À l'avenir, il serait utile de revoir certains fonctionnements, en améliorant notamment la cohérence entre les états-majors et en associant l'état-major *ad hoc* à la préparation des décisions du Conseil fédéral, car les départements ont plutôt perçu l'EMCC comme un organe de suivi représentant une charge supplémentaire que comme un lieu de préparation des décisions.

En revanche, les synergies créées – principalement par le secrétariat de l'EMCC – avec la communauté scientifique, la société civile et les milieux économiques ont été perçues comme un élément nouveau et positif, et ont, de l'avis des membres, créé une valeur ajoutée surtout dans le domaine scientifique.

Dans la phase d'endiguement actuelle, ce sont de nouveau principalement les cantons qui sont chargés de l'application des décisions. Le suivi de cette mise en œuvre peut être assuré par l'EMFP ou par la *task force* de l'OFSP. L'application rigoureuse d'une approche fondée sur la surveillance et la réaction ainsi que de la stratégie basée sur le dépistage, l'identification des contacts, l'isolement et la quarantaine (DIIQ) est d'une importance capitale. Associé aux règles d'hygiène et de distance, le blocage local des chaînes de transmission est à la fois la méthode la plus efficace et la plus avantageuse sur les plans sanitaire et économique.

L'EMCC a discuté les bases stratégiques nécessaires pour faire face à une nouvelle flambée ou à une éventuelle deuxième vague, en collaboration avec la communauté scientifique.

La Suisse peut actuellement profiter de la situation relativement calme pour affiner son plan de lutte contre la pandémie tout en continuant à appliquer les règles de distance et d'hygiène, et mettre en œuvre un concept de surveillance et d'intervention ciblée et rapide. De même, il serait judicieux en ce moment d'approvisionner les stocks avec le matériel nécessaire, de préparer les infrastructures et de planifier les besoins en personnel et les processus correspondants. Si une deuxième vague devait survenir en Suisse, en même temps que l'épidémie de grippe par exemple, notre pays devrait être armé et prêt à réagir immédiatement.

Le DFI propose au Conseil fédéral de dissoudre l'EMCC au 30 juin 2020. La question de la succession de l'EMCC fera l'objet d'une proposition séparée, sur laquelle le Conseil fédéral se fondera pour décider s'il y a lieu de mettre en place une nouvelle organisation.

Annexe 1 : abréviations

CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CENAL	Centrale nationale d'alarme
ChF	Chancellerie fédérale
CF	Conseil fédéral
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
EMCC	État-major du Conseil fédéral chargé de gérer la crise du coronavirus
EMFP	État-major fédéral Protection de la population
Empa	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
OFAE	Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PES	Présentation électronique de la situation
ResMaB	Gestion des ressources de la Confédération
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SG	Secrétariat général
SSC	Service sanitaire coordonné
TFS	Task force Science (<i>Swiss National COVID-19 Science Task Force</i>)

Annexe 2 : chronologie jusqu'à fin mai 2020

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
Décembre 2019	L'OFSP observe la situation en Chine concernant le coronavirus depuis la première annonce dans le système de déclaration du Règlement sanitaire international (RSI).	À la mi-décembre, les autorités sanitaires de la métropole de Wuhan, dans le centre de la Chine, observent un nombre inhabituel de pneumonies d'origine inconnue. Le 31 décembre, l'OMS est informée de cette flambée.
31.12.2019		
Janvier 2020		Début janvier, un nouveau type de coronavirus (2019-nCoV) est identifié comme cause de la maladie. Le nouveau virus est étroitement apparenté aux virus SARS et MERS. Le 2019-nCoV s'est vraisemblablement transmis de l'animal à l'être humain. Un marché d'animaux et de poissons dans la ville de Wuhan est suspecté d'être le foyer de l'épidémie.
22.01.2020	Le CF Alain Berset s'exprime pour la première fois publiquement sur le coronavirus lors du Forum économique mondial (WEF) à Davos.	
23.01.2020	L'OFSP crée la <i>task force</i> 2019-nCov (<i>task force</i> OFSP).	
24.01.2020	Réunion d'information de l'EMFP Le risque d'importation du virus en Europe ou en Suisse est alors jugé modéré.	Le virus s'est déjà propagé, de façon limitée, au niveau international. Aucune transmission de personne à personne n'a toutefois été observée en dehors de la Chine. En bouclant de facto la ville de Wuhan, les autorités chinoises ont fortement limité les déplacements.
24.01.2020	Projet de courrier demandant officiellement l'accès à la plateforme électronique d'alerte précoce EWRS pour le SG-DFI. La demande est transmise le 27 janvier à l'UE par le biais du DFAE et acceptée le 29 janvier.	
25.01.2020	Premières annonces de cas suspects en Suisse	
28.01.2020	Le DFI informe le CF de la situation en Suisse et dans le monde par le biais d'une note d'information (traitement le 29 janvier) (EXE 2020.0107).	
31.01.2020	2 ^e réunion d'information de l'EMFP	
31.01.2020	Le DFI adapte l'annexe 1 (déclarations de résultats d'analyses cliniques) de l'ordonnance du DFI sur la déclaration d'observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme : 32a - nouveau type Coronavirus (2019-nCoV).	

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
12.02.2020	Note d'information à l'attention du CF sur la situation, les mesures prises en Suisse et à l'étranger et les solutions à trouver (EXE 2020.0158)	
13.02.2020	Début de la consultation des offices : soutien de l'armée suisse dans le cadre d'un service d'appui pour la réalisation de dépistages dans les aéroports	
24.02.2020	3 ^e réunion de l'EMFP ; conférence extraordinaire des directions d'office	
25.02.2020	Premier cas positif dans le canton du Tessin	
28.02.2020	Lors d'une séance extraordinaire, le Conseil fédéral déclare la situation comme « particulière » au sens de la loi sur les épidémies ; les manifestations de plus de 1000 personnes sont interdites. Cette interdiction entre en vigueur avec effet immédiat. Pas de n° EXE, affaire secrète.	
02.03.2020	4 ^e séance de l'EMFP : deux réunions d'information et une réunion extraordinaire Le directeur de l'OFSP prend la tête de l'EMFP. À partir de cette date, cet état-major se réunit une fois par semaine.	
06.03.2020	Séance du CF sur les nouvelles règles de comportement dans le monde du travail et adaptation de la stratégie (atténuation des risques)	
06.03.2020	Note d'information du DEFR au CF : conséquences du nouveau coronavirus (SARS-CoV-2/COVID-19) sur l'économie, le tourisme et les entreprises suisses en Chine (EXE 2020.0291)	
13.03.2020	Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) : mesures aux frontières et mesures visant la population, déclarations obligatoires pour le système de santé (EXE 2020.0333) Le CF interdit avec effet immédiat et jusqu'à fin avril les manifestations de plus de 100 personnes ; les restaurants, les bars et les discothèques ne peuvent accueillir plus de 50 personnes. L'enseignement présentiel est interdit dans les écoles jusqu'au 4 avril. L'entrée en Suisse depuis l'Italie est soumise à de nouvelles restrictions. Les mesures définies s'appliquent aussi aux établissements de loisirs et aux domaines skiables.	

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
16.03.2020	<p>Coronavirus (COVID-19) : service d'appui de l'armée à la disposition des autorités civiles et modification de l'ordonnance 2 COVID-19 (EXE 2020.0425)</p> <p>Le « semi-confinement » est décidé et la situation déclarée extraordinaire. Tous les magasins, restaurants, bars et établissements de divertissement et de loisirs sont fermés jusqu'au 19 avril 2020. Font notamment exception les magasins d'alimentation et les établissements de santé. La Suisse introduit des contrôles aux frontières avec l'Allemagne, l'Autriche et la France. Le Conseil fédéral approuve l'engagement de membres de l'armée (jusqu'à 8000 militaires) afin d'appuyer les cantons dans différents domaines (hôpitaux, logistique, sécurité).</p>	
20.03.2020	<p>Mesures supplémentaires pour lutter contre le coronavirus (COVID-19) (EXE 2020.0442)</p> <p>Lors de sa séance du 20 mars 2020, le CF décide d'interdire les rassemblements de plus de cinq personnes.</p> <p>L'État-major du Conseil fédéral chargé de gérer la crise du coronavirus (EMCC) est créé.</p> <p>Mesures destinées à atténuer les conséquences du coronavirus sur l'économie et la société : supplément au budget 2020</p> <p>Coronavirus : aide sous la forme de liquidités pour les entreprises en difficulté</p> <p>Atténuation des conséquences économiques des mesures des autorités destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) : assurance-chômage, perte de gain, horaires de travail et périodes de repos, cotisations aux assurances sociales, indépendants</p>	
27.03.2020	<p>Décision du CF : ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) : exceptions en faveur des cantons en cas de risque spécifique et autres adaptations (EXE 2020.0485)</p> <p>Décision du CF : ordonnance COVID-19 Bail à loyer et bail à ferme</p>	

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
03.04.2020	<p>Décision du CF : ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) : approvisionnement en biens médicaux importants (EXE 2020.0521)</p> <p>Le Conseil fédéral transfère davantage de compétences à la Confédération afin de coordonner l'approvisionnement en biens médicaux importants servant à la lutte contre le coronavirus. Les cantons sont notamment tenus de communiquer l'état actuel de leurs stocks.</p> <p>Décision du CF : prolongation de la demande d'exception du Canton du Tessin au titre de l'art. 7e, al. 1, ordonnance 2 COVID-19 (EXE 2020.0520)</p> <p>Note d'information Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : rapport sur la situation épidémiologique en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein (EXE 2020.0535)</p>	
08.04.2020	<p>Note d'information au CF : activités de l'EMCC (EXE 2020.0643)</p> <p>Décision du CF : annonce tardive concernant le supplément 1 au budget DFI 2020 pour les achats urgents de médicaments visant à lutter contre la pandémie de coronavirus (EXE 2020.0592)</p> <p>Options stratégiques de la Confédération pour la suite de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 en Suisse (EXE 2020.0590)</p> <p>Les mesures de lutte contre le coronavirus sont prolongées d'une semaine jusqu'au dimanche 26 avril 2020 et doivent faire l'objet d'un assouplissement progressif dès avril.</p> <p>Prolongation de l'exception accordée au Canton du Tessin au titre de l'art 7e, al. 1, ordonnance 2 COVID-19 (EXE 2020.0646)</p> <p>Décision du CF : pas d'intervention dans les baux de droit privé, mais appel à trouver des solutions à l'amiable pour les loyers commerciaux</p>	

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
16.04.2020	<p>Prochaines étapes de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 en Suisse : mise en œuvre de la stratégie de transition et proposition d'assouplissement des mesures (EXE 2020.0670)</p> <p>Dès le 27 avril, les hôpitaux peuvent de nouveau pratiquer toutes les interventions, y compris celles qui ne sont pas urgentes. Les cabinets médicaux, les salons de coiffure et de massage et les instituts de beauté peuvent également rouvrir, de même que les magasins de bricolage, les jardineries, les pépinières et les fleuristes – à condition toutefois de garantir la sécurité des clients et des employés. Si l'évolution de la situation le permet, l'école obligatoire et les autres magasins doivent rouvrir leurs portes le 11 mai. Enfin, les écoles professionnelles et du secondaire, les hautes écoles, les musées, les zoos et les bibliothèques doivent rouvrir le 8 juin. Le Conseil fédéral précise par ailleurs les mesures à prendre pour protéger les employés vulnérables.</p> <p>Prolongation de l'exception accordée au Canton du Tessin au titre de l'art 7e, al. 1, ordonnance 2 COVID-19 (EXE 2020.0674)</p>	
22.04.2020	<p>Décision du CF : modification de l'ordonnance 2 COVID-19 : assouplissement dans le domaine des soins (EXE 2020.0686)</p> <p>Ordonnance 2 COVID-19 : maintien des restrictions de vente dans les commerces de détail (EXE 2020.0699)</p> <p>Décision du CF : ordonnance sur les mesures en cas de pertes de gain en lien avec le coronavirus (COVID-19) : adaptations liées à la réouverture progressive des établissements (EXE 2020.0688)</p> <p>Note d'information au CF : COVID-19 : stratégie relative aux masques à partir du 27 avril 2020 (EXE 2020.0693)</p> <p>Le Conseil fédéral va assouplir progressivement les mesures de protection contre le nouveau coronavirus. Il ne prévoit pas d'obligation générale de porter un masque. Garder ses distances et se laver les mains restent les mesures les plus efficaces pour se protéger. Les différentes branches économiques et les entreprises sont tenues de définir des plans de protection pour encadrer l'assouplissement des mesures. Elles peuvent y prévoir l'obligation de porter un masque. Dès la semaine suivante et pendant deux semaines, la Confédération fournit un million de masques par jour aux principaux commerces de détail, afin de contribuer à l'approvisionnement du pays.</p> <p>Prolongation de l'exception accordée au Canton du Tessin au titre de l'art 7e, al. 1, ordonnance 2 COVID-19 (EXE 2020.0703)</p>	

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
29.04.2020	<p>Note de discussion : prochaines étapes de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 en Suisse : phase d'endiguement et monitoring national</p> <p>Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) : assouplissement des mesures au 11 mai 2020 (EXE 2020.0740)</p> <p>À partir du lundi 11 mai 2020, les magasins, les restaurants, les marchés, les musées et les bibliothèques peuvent de nouveau accueillir des visiteurs, les écoles primaires et secondaires rouvrir leurs portes, et les entraînements reprendre pour les sports de masse et de compétition. La cadence horaire des transports publics est nettement renforcée. Enfin, les cantons doivent recommencer à tracer la totalité des chaînes de transmission des nouvelles infections.</p> <p>Note de discussion : prochaines étapes de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 en Suisse : réouverture progressive des établissements de restauration (EXE 2020.0739)</p> <p>Lutte contre l'épidémie de COVID-19 en Suisse : prochaines étapes concernant les grandes manifestations (EXE 2020.0738)</p> <p>Assouplissement au niveau des entrées en Suisse, des autorisations de séjour et de travail (libre circulation des personnes et États tiers) (EXE 2020.0723)</p> <p>Concept d'assouplissement des mesures au niveau des activités sportives (EXE 2020.0701)</p> <p>À partir du 11 mai 2020, les entraînements peuvent reprendre moyennant le respect de certaines conditions, notamment celui des plans de protection et des règles d'hygiène. Cet assouplissement concerne tant le sport de masse que le sport de compétition, les sports collectifs comme les sports individuels.</p> <p>Ordonnance relative à l'organisation des examens cantonaux de la maturité gymnasiale 2020 dans le contexte de la pandémie de coronavirus (EXE 2020.0720)</p> <p>Les maturités peuvent être délivrées sur la base des notes de l'année ; les cantons décident de la tenue ou non des examens écrits de la maturité gymnasiale. Les assouplissements s'accompagnent de plans de protection.</p> <p>Ordonnance relative à l'organisation des examens cantonaux de la maturité professionnelle fédérale et à la promotion en 2020 dans le contexte de la pandémie de coronavirus (EXE 2020.0719)</p>	

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
08.05.2020	<p>Ordonnance 2 COVID-19 : assouplissement des mesures pour les établissements de restauration (EXE 2020.0786)</p> <p>Décisions du Parlement sur les propositions de commissions qui touchent les domaines du DFI et qui portent sur le COVID-19 : poursuite des travaux (EXE 2020.0852)</p> <p>Après la session extraordinaire du Parlement et quelques jours avant le prochain assouplissement, le Conseil fédéral décide, lors de sa séance du 8 mai 2020, de la marche à suivre concernant les structures d'accueil extrafamilial des enfants et l'application de traçage de proximité, ainsi que l'assouplissement des mesures dans les établissements de restauration et des restrictions d'entrée et d'admission en Suisse. La Confédération soutient à hauteur de 65 millions de francs les institutions d'accueil extrafamilial qui ont subi des pertes financières en raison de la crise du coronavirus. D'ici au 20 mai 2020, le Conseil fédéral détermine les modalités de cette aide par voie d'ordonnance et approuve les bases légales nécessaires au lancement de l'application de traçage de proximité, pour les soumettre au Parlement. Jusque-là, l'application est soumise à une phase de test.</p> <p>Note de discussion : procédure et principes quant aux mesures complémentaires de stabilisation de l'économie (EXE 2020.0768)</p>	

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
13.05.2020	<p>Inscription d'un dossier parlementaire pour la session d'été 2020 dans le cadre d'une procédure extraordinaire. Message concernant la modification urgente de la loi sur les épidémies en lien avec le coronavirus (Système de traçage de proximité) (EXE 2020.1101)</p> <p>L'application suisse de traçage de proximité, qui doit contribuer à endiguer le coronavirus, sera testée au cours des prochaines semaines. Le Conseil fédéral adopte une ordonnance temporaire pour régler cette phase de test. Il décide également de prolonger de quatre mois le soutien accordé au secteur de la culture, jusqu'au 20 septembre 2020.</p> <p>Modification de l'ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture (EXE 2020.0787)</p> <p>Mesures de stabilisation pour le sport suisse (EXE 2020.1106)</p> <p>Principes de base pour la reprise de l'enseignement présentiel dans les établissements de formation de degré secondaire II, tertiaire et de formation continue (EXE 2020.0721)</p> <p>Ordonnance du 13 mai 2020 sur l'essai pilote du système suisse de traçage de proximité visant à informer les personnes potentiellement exposées au nouveau coronavirus (COVID-19) (EXE 2020.0950)</p> <p>Note d'information : conséquences de la crise du COVID-19 sur les perspectives financières des assurances sociales (EXE 2020.1121)</p>	
18.05.2020		<p>L'Assemblée 2020 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lieu virtuellement et dans un cadre restreint en raison de la pandémie de COVID-19. C'est la présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, qui y représente la Suisse le lundi 18 mai 2020. Elle y salue le travail de l'organisation sise à Genève et l'assure du soutien de la Suisse.</p>

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
20.05.2020	<p>Message concernant la modification urgente de la loi sur les épidémies en lien avec le coronavirus (Système de traçage de proximité) (EXE 2020.1084)</p> <p>Accès aux vaccins contre le SARS CoV-2 (EXE 2020.1134)</p> <p>Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) : adaptations au 30 mai 2020</p> <p>Les offices religieux peuvent reprendre à partir du 28 mai 2020, à condition que les communautés religieuses élaborent d’ici là des plans de protection. C’est ce que décide le Conseil fédéral lors de sa séance du 20 mai 2020. Il adopte également à l’intention du Parlement une modification urgente de la loi sur les épidémies qui doit servir de base légale à l’introduction de l’application suisse de traçage de proximité (application SwissCovid). Enfin, il charge le DFI de garantir un accès rapide aux vaccins.</p> <p>Note d’information au CF : situation en Suède concernant le COVID-19 (EXE 2020.1156)</p> <p>Évaluation de la gestion de crise durant la pandémie de COVID-19 et adaptation de la planification générale des grands exercices (EXE 2020.1108)</p> <p>La ChF est chargée de présenter, conjointement avec les services fédéraux concernés, un plan d’évaluation de la gestion de la pandémie de COVID-19 au Conseil fédéral avant la fin août 2020. Elle doit tenir compte et intégrer les évaluations de gestion de la crise déjà effectuées par d’autres services et groupes.</p> <p>La ChF et les services fédéraux concernés sont chargés, d’ici à la fin de l’année 2020, de présenter au Conseil fédéral, en collaboration avec les cantons et les tiers impliqués, un rapport fondé sur l’évaluation de la gestion de la pandémie de COVID-19.</p>	
25.05.2020	<p>La phase pilote de l’application SwissCovid débute.</p> <p>L’application peut être utilisée avec les versions les plus récentes des systèmes iOS et Android. Celles-ci proposent l’interface <i>Exposure Notification</i>, développée conjointement par Google et Apple, que la Suisse est le premier pays au monde à utiliser pour le traçage de proximité. Une enquête montre que 70 % de la population suisse salue le lancement de cette application.</p>	

Date	Mesures	Événements clés dans le monde
27.05.2020	<p>Ordonnance 2 COVID-19 : assouplissement des mesures au 8 juin 2020 (EXE 2020.1161)</p> <p>Fin de la situation extraordinaire au sens de l'art. 7 de la loi sur les épidémies (EXE 2020.1162)</p> <p>Les mesures destinées à lutter contre le coronavirus sont progressivement assouplies à compter du 6 juin 2020. Conformément à la décision du CF prise lors de sa séance du 27 mai 2020 sur la base de l'évolution épidémiologique favorable, toutes les manifestations de 300 personnes et moins peuvent de nouveau avoir lieu et les rassemblements spontanés de 30 personnes maximum sont autorisés. Les établissements de loisirs peuvent rouvrir leurs portes et les activités touristiques être proposées. Le Conseil fédéral décide en outre de mettre fin, le 19 juin 2020, à la situation extraordinaire au sens de la loi sur les épidémies.</p> <p>Ordonnance sur les mesures concernant l'examen fédéral en médecine humaine 2020 compte tenu de la pandémie de coronavirus (ordonnance COVID-19 Examen fédéral en médecine humaine (EXE 2020.1163))</p> <p>Le Conseil fédéral décide que l'examen fédéral en médecine humaine 2020 aura lieu sous une forme adaptée, c'est-à-dire un examen écrit et une activité pratique, afin de garantir que les personnes diplômées ne soient pas entravées dans leur carrière professionnelle.</p> <p>Modification de l'ordonnance 2 COVID-19 : nouvel assouplissement des mesures relatives aux frontières, à l'entrée en Suisse et aux autorisations de séjour et de travail ; abrogation de l'ordonnance COVID-19 obligation d'annoncer les postes vacants (EXE 2020.1159)</p> <p>Le Conseil fédéral prévoit de rétablir complètement la libre circulation des personnes et la liberté de voyager dans tout l'espace Schengen d'ici au 6 juillet au plus tard. Les contrôles aux frontières avec l'Allemagne, l'Autriche et la France seront quant à eux supprimés dès le 15 juin comme annoncé.</p>	

Annexe 3 : composition de l'EMCC

Fonction	Nom	Prénom	UA
Responsable	Bruhin	Lukas	EMCC
Membre	Balzaretti	Roberto	DFAE
Membre	Gresch	Lukas	SG-DFI
Membre	Kuster	Susanne	OFJ
Membre	Lüchinger	Gabriel	SG-DEFR
Membre	Mayer	Roland	CdC
Membre	Pasquier	Emilia	SG-DFI
Membre	Ramsauer	Matthias	SG-DETEC
Membre	Schwendener	Peter	DFF
Membre	Simonazzi	André	ChF
Membre	Stoller	Melchior	SG-DDPS
Membre	Strupler	Pascal	OFSP
Responsable EMFP	Guggisberg	Hans	OFPP
Suppl. André Simonazzi	Ledergerber	Andreas	ChF

Domaine			
Société civile	Bonnard	Alenka	staatslabor
Société civile	Bürkli	Danny	staatslabor
Recherche	Egger	Matthias	FNS
Économie	Karrer	Heinz	economiesuisse

Secrétariat			
Back office	Bieri	Marino	OFPP
Situation	Dürst	Balz	ChF
Assistante	Humair	Tania	DFAE

Point de contact Société civile	Kehrli	Sarah	OFPP
Responsable et soutien à la direction	Laubacher	Erika	ChF
Support	Liechti	Ueli	ChF
Back office	Manferdini	Alessandro	SG-DFI (détaché CdF)
Responsable suppléante	Michel	Valériane	SG-DFI (détachée DFAE)
Point de contact Science	Moll	Martina	SG-DFI (détaché CdF)
Back office	Schönbächler		ChF
Économie	Taboga	Svetlana	ChF